

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ÉPURATION DES EAUX DU MOYEN PAYS DE GLÂNE ET DE LA PAROISSE DE SÂLES

AIMPGPS

COMMENTAIRES SUR L'ÉTABLISSEMENT DU BUDGET 2024

Le budget présenté est basé sur les rubriques similaires au budget 2023, selon le plan comptable usuel des communes et selon les règles MCH2:

- le compte de fonctionnement de l'association (frais d'administration et traitement des eaux)
- le compte d'investissement (rien de prévu à l'exception des éléments liés aux études du PGEE).

Au niveau des investissements, le budget 2024 ne prévoit rien de particulier.

Le **budget de fonctionnement « Administration »** englobe l'ensemble des frais d'administration de l'association. Les frais d'administration sont répartis entre les 8 communes membres de l'association ainsi que la place d'armes de Drognens selon la clé de répartition des frais pour la période 2023/2024 en conformité avec les statuts approuvés lors de l'assemblée des délégués du 17 novembre 2022. Ce budget 2024 est pratiquement équivalent aux précédents. Il est légèrement inférieur à celui de 2023 (Fr. 1'500.- de moins).

Le **budget de fonctionnement « Protection des eaux »** comprend les charges et les produits affectés à l'exploitation du système de traitement des eaux. Comme d'habitude, il a été étalonné et établi sur la base des données fournies par le responsable de l'exploitation, en fonction de l'expérience acquise au fil des années.

Les frais de fonctionnement sont répartis entre les 8 communes membres de l'association et la place d'armes de Drognens selon la clé de répartition des frais pour la période 2023/2024 en conformité avec les statuts approuvés lors de l'assemblée des délégués du 17 novembre 2022.

Les frais financiers (intérêts des dettes) sont répartis entre les 8 communes membres de l'association et la place d'armes de Drognens selon la nouvelle clé de répartition des frais pour la période 2023/2024. Pour 2024 (idem que pour 2023), rien n'a été prévu à cet effet, car l'association n'a pas de dettes.

Du côté de l'exploitation, le budget 2024 correspond en grande ligne à celui de 2023. Il y a bien sûr, comme toujours, quelques adaptations qui sont intervenues au gré des expériences acquises au fil des années.

Le plus important changement par rapport aux années précédentes est la position 7206.3120.00 consommation d'électricité. En effet, la situation du marché engendre une augmentation très substantielle pour le montant prévu pour 2024 s'élève à Fr. 220'000.- alors que pour les années antérieures on se trouvait aux alentours de Fr. 100'000.- (Fr. 120'000.- pour 2023). Des recherches d'économie sont en cours pour le future afin de tâcher d'éviter encore des variations plus importantes. Les frais d'élimination des boues à la SAIDF sont par contre stabilisés. Ceux pour l'élimination des sables augmentent de Fr. 5'000.- (pos. 7206.3130.23). La question des montants liée au personnel d'exploitation et auxiliaire a été revue à la hausse tenant compte des aléas liés à la recherche d'une personne que nous devrions remplacer pour assurer l'exploitation de nos installations.

Pour le reste des frais d'exploitation, des adaptations mineures ont été apportées en fonction de l'expérience acquise au fil des années par l'équipe assurant l'entretien et l'exploitation de nos installations ainsi qu'en relation avec le volume des eaux usées traitées qui augmente progressivement.

A relever pour la 9^{ème} année consécutive la position no 7206.3137.01 « Taxe micropolluants » apparait dans nos budgets. Il s'agit en effet de la taxe instaurée par la Confédération en prévision du traitement futur des micropolluants. Cette taxe s'élève à Fr. 9.- / habitant raccordé au réseau d'assainissement, le montant y relatif est de Fr. 119'000.- (Fr. 118'000.- pour 2023).

La pos. 7206.3811.00 prévoit le renouvellement d'un serveur pour Fr. 25'000.-, celle 7206.3812.00 prévoit la modification et l'adaptation de tableaux électriques pour la partie relevage, ces 2 positions sont particulières pour le budget 2024, s'agissant d'équipements qu'il faut renouveler en raison de pièces défectueuses, voire difficilement trouvables en cas de pannes. L'âge venant de nos équipements et installations, cela implique ces frais pour leur maintien.

Au niveau des rentrées, notre comité a revu la tarification des vidanges de fosses septiques et autres. Cela faisait de nombreuses années que les prestations effectuées pour ce travail n'avaient pas évoluées. Cela représenterait globalement Fr. 3'000.- de rentrées supplémentaires. La vente d'électricité produite par nos CCF a été augmentée de Fr. 13'000.- (pos. 7026.4250.00).

La récapitulation des montants, ainsi déterminée pour chaque commune, est annexée au présent budget. Pour la part aux frais de fonctionnement (administration, frais financiers, exploitation), la TVA est indiquée séparément.

La présentation de ce budget 2024 est similaire aux versions antérieures sous la présentation et numération spécifique liée à l'introduction de MCH2.

Fait à Romont le 31 octobre 2023
Daniel Bard